



Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F en tontine hybrides du Fonds Décaissement géré 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup> (le Fonds). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus du Fonds. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1-866-383-6546 ou à [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com) ou visitez le [www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/](http://www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**BREF APERÇU**

Code du Fonds :	(parts de série F en tontine hybrides) GMF201	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Date de création de la série :	Le 30 août 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 30 juin 2023 :	1 236 916 \$	Distributions :	Mensuelles
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,84 %	Placement minimal :	Initialement 10 000 \$ 500 \$ supplémentaires

Un investisseur devrait évaluer attentivement si sa situation financière et ses objectifs de placement concordent avec un investissement dans les parts de série F en tontine hybrides du Fonds. **Les parts de série F en tontine hybrides sont transférables uniquement de la façon prévue dans la déclaration de fiducie du Fonds et de la façon décrite dans le prospectus du Fonds.** Les parts de série F en tontine hybrides peuvent convenir à un investisseur dont l'objectif principal est d'avoir un revenu suffisant à la retraite, en particulier dans les dernières années de sa vie. Les parts de série F en tontine hybrides peuvent ne pas convenir à un investisseur dont l'objectif principal est de laisser du capital à sa succession.

Le Fonds n'est pas une société d'assurance. Les parts de série F en tontine hybrides ne sont pas des contrats d'assurance ou des contrats de rente. Les porteurs de parts du Fonds ne bénéficieront pas des protections conférées par les lois sur les assurances. Les distributions fournies par le Fonds ne sont pas garanties par une société d'assurance ou une tierce partie.

Un montant de 0,15 \$ par année (0,0125 \$ par mois) par part de série F en tontine hybride du Fonds sera échangé, à la valeur liquidative par part de série F en tontine hybride alors applicable, contre des parts de la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup> au nom du porteur de parts, jusqu'au 31 décembre 2041. On trouvera de plus amples renseignements aux rubriques « Échanges et rachats de parts d'OPC » et « Incidences fiscales — Imposition des porteurs » du prospectus du Fonds.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

Le Fonds a pour objectif de placement d'effectuer des distributions mensuelles élevées constantes sur une période de vingt (20) ans en investissant les actifs du Fonds Guardian dans un portefeuille bien diversifié d'actifs sélectionnés dans le but de générer un revenu et de préserver le capital tout en réduisant au minimum la volatilité globale des rendements.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

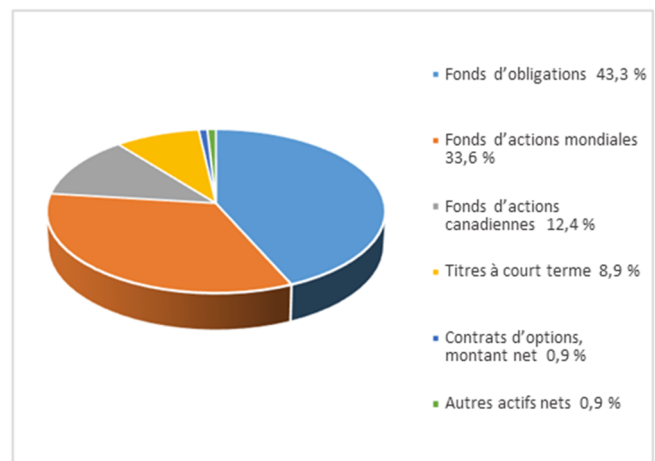
**10 principaux placements (au 30 juin 2023)**

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. FNB d'obligations canadiennes Guardian	23,0 %
2. SPDR S&P 500 ETF Trust	19,3 %
3. Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian, série I	13,0 %
4. iShares MSCI EAFE ETF	11,2 %
5. iShares S&P/TSX 60 Index ETF	11,0 %
6. Gouvernement du Canada	8,9 %
7. Fonds de revenu stratégique Guardian, série X	6,9 %
8. Fonds d'actions mondiales fondamentales Guardian, série I	1,9 %
9. Fonds mondial de croissance de dividendes Guardian i <sup>3</sup> , série I	1,9 %
10. Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian, série I	1,7 %

**Pourcentage total des 10 principaux placements :** 98,8 %

**Nombre total de placements :** 11

**Répartition des placements (au 30 juin 2023)**



### QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est de **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



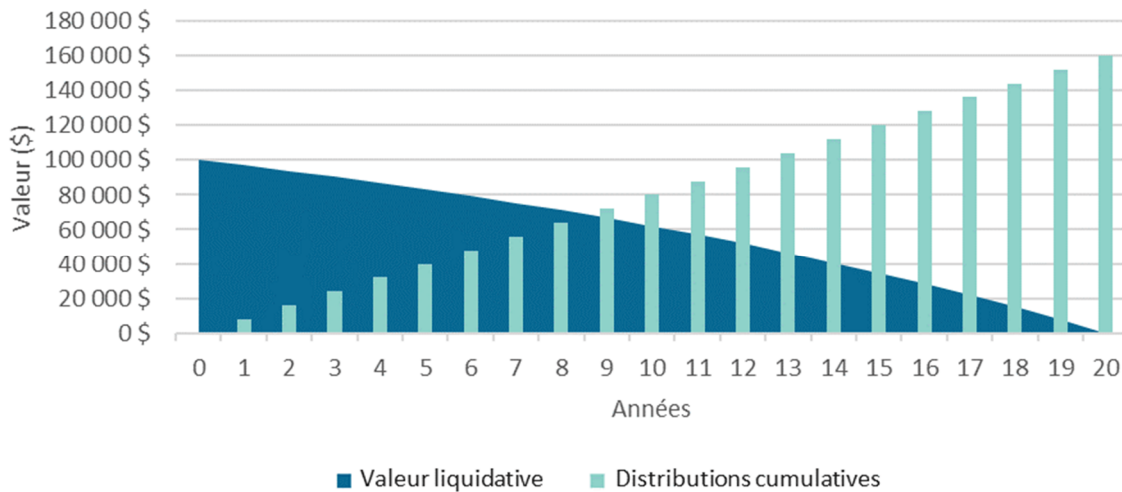
Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du Fonds.

### AUCUNE GARANTIE

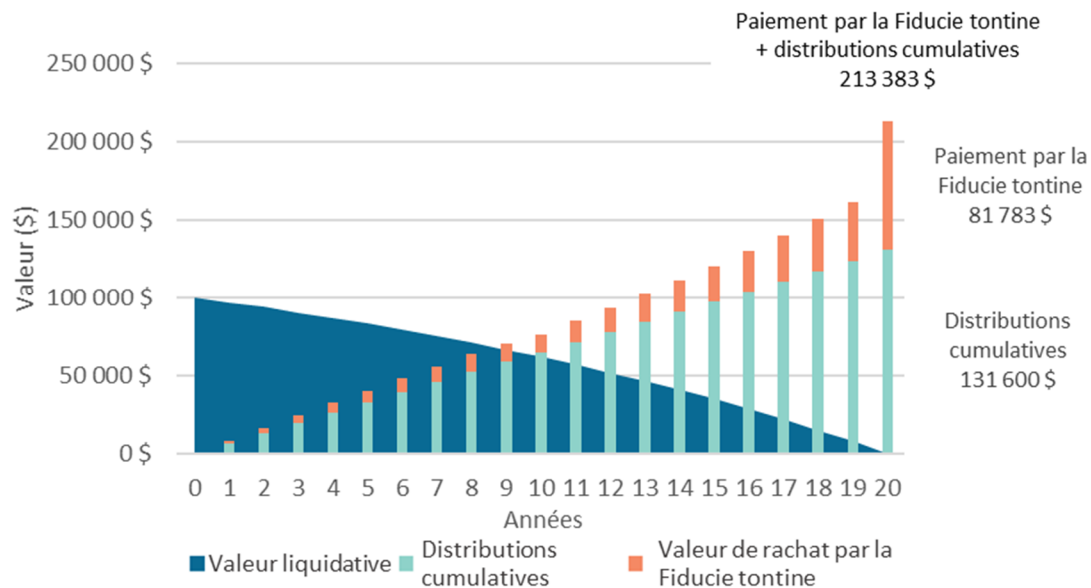
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Le rendement total à long terme et la viabilité du taux de distribution du Fonds sont touchés par le risque lié à la séquence des rendements et la volatilité observée à l'intérieur de la séquence des rendements. Le risque lié à la séquence des rendements désigne le risque qui découle de l'ordre dans lequel les rendements des placements sont atteints : les baisses du marché au cours des premières années d'exploitation du Fonds jumelées à des niveaux élevés de distribution accentuent les risques touchant la durabilité du portefeuille du Fonds. Des baisses importantes de la valeur des actifs au cours des premières années du Fonds augmentent la probabilité que le taux de distribution initial ne soit pas viable, tandis que des augmentations importantes de la valeur des actifs au cours des premières années du Fonds augmentent la probabilité que le taux de distribution initial puisse être maintenu. À titre indicatif, le graphique qui suit illustre le montant total éventuel des distributions que recevrait un porteur de parts de série F du Fonds, en fonction d'un investissement initial de 100 000 \$ détenu de la constitution jusqu'à la date de dissolution du Fonds, soit le 31 décembre 2042. Les hypothèses qui sous-tendent le graphique sont les suivantes : un rendement de l'actif net composé continu constant de 4,8 % chaque année; et une distribution annuelle de 0,80 \$ par part de série F chaque année jusqu'à la date de dissolution du Fonds, soit le 31 décembre 2042. On trouvera de plus amples renseignements à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds.



À titre indicatif, le graphique qui suit illustre la valeur de rachat totale éventuelle jusqu'au 31 décembre 2042 et à cette date de la valeur combinée des distributions reçues du Fonds et de la valeur des parts détenues dans la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup> en fonction d'un investissement initial de 100 000 \$ au moment de sa création dans des parts de série F en tontine hybrides du Fonds lorsque les parts de série F en tontine hybrides du Fonds sont échangées mensuellement contre des parts de la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup> à hauteur de 0,15 \$ par part par année. Les hypothèses qui sous-tendent le graphique sont les suivantes : des distributions annuelles de 0,65 \$ par part de série F en tontine hybride pendant la durée du Fonds; l'échange de 0,15 \$ par année (0,0125 \$ par mois) par part de série F en tontine hybride contre des parts de la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup>; des rendements de l'actif net composés continus de 6,92 % pour la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup>; des rachats liés à la mortalité concordant avec les tables de mortalité CPM-14B; un âge initial moyen de 64 ans pour les investisseurs; et des rachats volontaires par 2 % des porteurs de parts de la Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>MC</sup> par année. On trouvera de plus amples renseignements à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du Fonds.



Cette section vous indique le rendement des parts de série F en tontine hybrides au cours des dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série F en tontine hybrides au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F en tontine hybrides sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de série F en tontine hybrides du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

#### À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds peut vous convenir si :

- votre objectif est d'avoir un revenu suffisant à la retraite;
- vous êtes né entre le 1<sup>er</sup> janvier 1957 et le 31 décembre 1961;
- vous souhaitez constituer un actif en prévision de vos dépenses en fin de vie;
- vous vous attendez à vivre longtemps;
- vous n'avez pas, parmi vos objectifs principaux, celui de laisser du capital à votre succession;
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen.

#### UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, notamment votre quote-part du bénéfice du fonds et les gains en capital imposables réalisés au rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et le type de bénéfice du fonds (p. ex. l'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.). En général, vous ne payez pas d'impôt sur vos placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un relevé d'impôt indiquant votre quote-part du bénéfice du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués à votre revenu imposable, qu'ils soient versés en argent ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables tirés du rachat.

#### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F en tontine hybrides du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

##### 1. Frais d'acquisition

Vous ne payez aucuns frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série F en tontine hybrides.

##### 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais du FNB s'élevaient à 0,93 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des frais d'exploitation du FNB. Guardian Capital LP a pris en charge certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,84 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,09 %
<b>Frais du FNB</b>	0,93 %

#### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique à cette série.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour vendre ou échanger des parts de série F en tontine hybrides du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Compte à honoraires ou compte de courtage à commission réduite	Les parts de série F en tontine hybrides ne sont disponibles que si vous avez un compte à honoraires ou un compte de courtage à commission réduite auprès d'une société. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, vous pourriez payer à la société des frais pour des services continus de conseils en planification financière ou d'autres services.
Frais d'échange	De 0 à 2 % de la valeur des parts de série F en tontine hybrides que vous échangez. Ces frais sont imposés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pourrions imposer des frais de 2 % de la valeur actuelle des parts de série F en tontine hybrides si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours suivant leur souscription.

#### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- a) de résoudre un contrat de souscription de parts d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus ou d'un aperçu du fonds;
- b) d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP  
 Commerce Court West  
 Suite 2700 P.O. Box 201  
 Toronto (Ontario) M5L 1E8  
 Site Web : [www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/](http://www.guardiancapital.com/investmentsolutions/fr/)  
 Courriel : [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com)  
 Numéro sans frais : 1-866-383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

Toutes les marques de commerce, qu'elles soient déposées ou non, appartiennent à Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.